



Téléfax: (41-22) 91 79 008
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Téléx: 41 29 62
Téléphone: (41-22) 91 796 95
Internet www.unhchr.ch
E-mail: nbarrita-chagoya@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: NBC

Le 16 décembre 2010

Excellence,

Suite à votre note verbale du 3 mai 2010 et à mon courrier du 17 mai 2010, je voudrais vous signaler que la dite note a été portée à l'attention des membres du Comité et mise à l'ordre du jour de sa 13^{ème} session tenue du 22 novembre au 3 décembre, à Genève.

Après discussion, le Comité a rappelé que conformément à l'article 72 alinéa b) de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, les membres qui composent le Comité ont été choisis en fonction de leur haute intégrité, de leur impartialité et leur compétence dans le domaine de la Convention. Ses observations finales sont adoptées par l'ensemble des membres en application des paragraphes 1 et 7 de l'article 74 de la Convention et du chapitre XII du règlement intérieur du Comité, et non par l'un de ses membres de manière individuelle.

Le Comité a souhaité vous rassurer sur le fait que ses observations finales sont adoptées par les experts qui le constituent à l'issue d'un examen sérieux et approfondie des diverses informations dont ils disposent. Ces observations finales résultent d'une évaluation commune faite par l'ensemble des membres du Comité sur la façon dont les Etats parties s'acquittent de leurs obligations au titre de la Convention.

Par ailleurs, soyez informé que votre note verbale du 3 mai 2010 est disponible sur la page web de notre Comité, dans le site internet du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et il en sera fait référence dans le rapport annuel du Comité.

Enfin, le Comité m'a chargé de vous transmettre ses points ci-dessus et de réaffirmer que les observations finales sont principalement un instrument de coopération avec les Etats parties pour la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la Convention.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

Abdelhamid El Jamri

Président

Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

Son Excellence
M. Idriss Jazaïry
Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Algérie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Fax : +41 22 774 30 49